



De vive voix 6.11

Avril-mai 2019

Projet d'allocation des ressources 2019-2020

Par Aude Lacasse, présidente du SEECLG et du CRT

Le 2 avril dernier, le collège a déposé en CRT une première version du projet d'allocation. Les modifications au calendrier scolaire (tempête et panne électrique) sont venues chambouler quelque peu le processus habituel de rencontre encadrant les discussions entre les parties. Exceptionnellement cette année, une seule autre rencontre a eu lieu, soit le 23 avril. Lors de cette rencontre, la partie syndicale a refusé de donner son accord au projet, puisque même après plusieurs interventions de notre part au cours des dernières années, des ressources de la colonne D sont toujours allouées à la formation continue (**0,8 ETC** à l'automne et **0,4 ETC** à l'hiver). De plus, bien que la partie syndicale se soit réjouie qu'un projet complet ait été déposé dès le 2 avril, elle a émis un bémol : les lettres de réponses aux différents projets pédagogiques financés au volet 3 et à la colonne D ont été envoyées le jour même, empêchant ainsi toutes discussions réelles sur ces deux volets. La partie patronale a accepté de procéder différemment l'année prochaine, sous réserve de huis clos.

Voici en vrac les choses à retenir de ce projet d'allocation 2019-2020 :

- Nous constatons une baisse de **12,6 ETC** financés par rapport à l'année dernière;
- Après discussion, la partie patronale a accepté de maintenir à **4 ETC** la réserve pour la suppléance (à ce jour, pour l'année 2018-2019, nous aurons dépensé près de **5 ETC** en suppléance)
- La libération syndicale est de **3,2 ETC** (elle était de **3,1 ETC** l'année dernière);
- Des ressources du volet 2 (**0,15 ETC**) et de la colonne D (**0,6 ETC**) sont allouées à l'élaboration du programme de Technique d'éducation à l'enfance. Ces ressources ne sont pas financées par le MEES;
- Le projet est alloué à **98%**
- À ce jour le niveau de sous embauche est de **3,25 ETC** (le seuil minimum sur lequel les parties se sont entendues est de 3 ETC)

Voici quelques chiffres :

Évolution du nombre de périodes étudiants semaine (PES)¹

Années	2019-2020	2018-2019	2017-2018
PES	218 169	227 096	223 020

¹ Le nombre d'étudiants inscrits au collège multiplié par le nombre de périodes de cours qu'ils suivent dans une semaine. Le financement alloué par le MEES pour l'enseignement est basé sur ce chiffre.

Projet de répartition 2019-2020

	Automne 2019	Hiver 2020	2019-2020
ETC financés	406,90	358,46	382,68
ETC répartis	400,92	361,91	381,41
Sous (sur) embauche	5,98	(3,45)	1,26

État d'utilisation des ressources 2018-2019

	Automne 2018	Hiver 2019	2018-2019
ETC financés	409,08	360,07	384,57
ETC répartis	409,27	364,34	386,81
Sous (sur) embauche	(0,19)	(4,27)	(2,23)

Pour le projet plus détaillé par volets et par disciplines, veuillez consulter le site web du Syndicat, à l'onglet *Comité des relations du travail*, section *Répartition des ETC*.